

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur:
En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Mars 1884.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La Chambre s'est réunie hier à deux heures dans ses bureaux à l'effet de nommer une commission de 33 membres pour l'examen du projet de loi portant fixation du budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1885.

Les députés de la droite protestent contre l'exclusion systématique dont ils sont l'objet en s'abstenant de se rendre dans les bureaux.

Plusieurs députés de la majorité mettent en avant divers systèmes de modification de l'assiette de l'impôt ou proposent certains impôts nouveaux, tels que l'impôt sur le revenu. On sait d'autre part que le gouvernement s'oppose à toute création d'impôt nouveau et demande un supplément de ressources à des remaniements de taxes existantes.

D'autres membres, enfin, pensent que, sans créer d'impôts nouveaux et sans remanier les taxes existantes, on peut, rien que par des économies, équilibrer le budget.

C'est entre ces trois systèmes que va s'établir la lutte entre les divers concurrents. Tout fait prévoir que cette lutte sera des plus animées.

La commission des boissons a délibéré officieusement sur les modifications que M. Tirard propose d'apporter à l'impôt sur les alcools.

La commission est favorable à l'établissement d'une surtaxe sur les liqueurs en bouteille, mais elle veut que cette surtaxe soit distincte du droit de 456 fr. qui frappe les alcools et qui, selon elle, ne saurait être relevé.

Par contre, la commission est hostile à l'inventaire annuel que M. Tirard voudrait imposer aux bouilleurs de cru.

La France est affligée de la victoire remportée par les conservateurs dans l'arrondissement de Castres.

La République, après avoir atteint son apogée, lui semble arrivée à la dégringolade.

Elle exprime ses doléances en ces termes:

« Voici une seconde victoire remportée par la réaction, une seconde place perdue pour la République.

» Après Dieppe, Castres nous échappe.

» Ce dernier insuccès est plus significatif que le précédent.

» Nos adversaires ne manqueront pas d'en triompher avec fracas.

» Si elle ne suffit pas pour exciter la crainte, cette double défaite n'est pas de nature à nous inspirer confiance.

» Nous connaissons d'avance les motifs ou les prétextes que l'amour-propre, toujours habile à se tromper, ou l'esprit de parti, qui avoue difficilement ses échecs, invoqueront pour atténuer la gravité de ces manifestations: les influences locales, la situation personnelle des candidats, et je ne sais encore quelles considérations mesquines de clocher.

» Toutes ces raisons peuvent bien expliquer un déplacement de quelques électeurs. Elles n'expliquent pas une oscillation du suffrage universel aussi considérable que celle que nous pouvons constater. »

LES RONGEURS.

On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, des économies à faire sur le personnel des administrations centrales.

Lorsque les ministres remirent leurs budgets à l'homologation du conseil d'Etat, les journaux officieux racontèrent partout qu'il s'était élevé entre ces honorables dispensateurs de nos deniers une véritable lutte d'abnégation. N'osant pas rogner leurs propres appointements, ils avaient du moins décimé un personnel aussi encombrant qu'inutile.

La dette publique en allait être considérablement allégée.

La nouvelle parut sérieuse à ce point que les députés et sénateurs de la majorité s'en émurent. On allait donc mettre à pied les petits cousins si chaudement recommandés par leurs épouses. C'était une véritable dérouté pour l'armée des rongeurs.

L'ausse alerte.

Les rongeurs peuvent se rassurer.

Non-seulement les crédits des années précédentes sont fidèlement reproduits, mais on les a augmentés.

Le conseil d'Etat est un conseil plein d'indulgence pour les faiblesses ministérielles, et il ne contrarie le gouvernement que lorsqu'il ne peut pas faire autrement.

Pour une pauvre question budgétaire, il ne fallait pas s'attendre à une insurrection de sa part.

Qui donc, dans le camp opportuniste, se soucie des réformes qui ne rapportent pas aux réformateurs?

On vient de distribuer le projet de décret réorganisant le personnel des affaires étrangères. Ce personnel avait été, l'année dernière, déclaré excessif. Le conseil d'Etat a supprimé trois garçons de bureau, mais il a augmenté les dépenses de cinquante mille francs.

Le total des dépenses du quai d'Orsay s'élève à un million, chiffre qui dépasse celui de toutes les chancelleries de l'univers.

C'est une consécration du gaspillage, acte incroyable dans l'état actuel de nos finances.

Les contribuables seront-ils contents? On s'en moque.

Il y a, présentement, une trentaine de consuls sans consulats qui émargent au ministère des affaires étrangères. Protégés tout neufs qui se sont fait nommer en expectative.

C'est le banc des petits cousins qui triomphe.

De cette façon, les députés et sénateurs auront la paix dans leurs ménages; mais les électeurs, qui paient les frais de ce bonheur domestique, auraient-ils donc voulu

envoyer au Palais-Bourbon une Assemblée de cornéliens?

Il se confirme que M. Constans va remplacer à bref délai M. Cochery au ministère des postes et des télégraphes.

Le public peut être désormais tranquille. On connaît la vigilance de M. Constans.

Le bruit court, d'après les *Tablettes*, que M. Cochery a obtenu de M. Martin-Feuillée la clôture de l'enquête relative au vol des postes.

C'est significatif, si la nouvelle est vraie. Nous espérons que non.

La France assure que M. Jules Ferry serait en instance auprès du cabinet de Londres pour arriver à la reprise des négociations avec les Howas, à Madagascar, par l'entremise de l'Angleterre.

Dans le cas où les négociations seraient reprises et où on arriverait à la conclusion d'un traité, ce traité aurait pour conséquence l'abandon de l'ultimatum remis aux Howas par le contre-amiral Pierre, et tous les profits de la situation nouvelle seraient en réalité pour l'Angleterre.

LE CONDAMNÉ CAMPÍ.

Paris est incroyablement romanesque. La badauderie parisienne aidant, on s'émeut dans la capitale pour des faits qui, remis à leur vraie place, méritent à peine d'exciter un moment la curiosité.

L'affaire Campi, qui est en train de devenir une cause célèbre, prouve une fois de plus la vérité de cette assertion.

Un individu s'introduit dans une maison et, lâchement, assassine deux vieillards dans la but le plus ignoble et le plus vulgaire, le vol. Il est arrêté sur le champ; il passe en cour d'assises; il est condamné à mort et, sans doute, la peine capitale sera commuée par l'inépuisable clémence de M.

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Quatrième partie.

LE FANTÔME.

I. — LE SERPENT CACHÉ SOUS LES FLEURS.
(Suite.)

Un seul homme assombrissait par sa présence la joie, la naïveté, l'expression de cette fête; c'était Brutus. Il se promenait en épiant tout ce qui se passait autour de lui. Ces manifestations, ces témoignages de reconnaissance qui contrastaient avec son ingratitude, excitaient sa colère, qui éclata enfin:

— Flâteurs! Lâches! s'écria-t-il en s'avancant. On vous a tirés de la servitude et vous rentrez de vous-même sous le joug.

— Silence, Brutus, silence, répéteront les paysans, en lui lançant des regards menaçants.

— Vous ne m'empêchez pas de parler, de protester au nom de l'humanité, de la république et de...

Les paysans couvrirent sa voix en s'écriant de toute la force de leurs poumons:

— Vive M. le marquis! vive M. le marquis!

Brutus, craignant que les paysans ne missent leurs gestes menaçants à exécution, se retira en grommelant et en gesticulant.

— Que la conduite de cet homme ne vous importune pas, mes amis, dit le marquis. Notre vie est semée de contrariétés. On doit les supporter avec courage et n'y penser que pour en retirer des enseignements.

« J'ai perdu mes biens et je les regrette peu, puisque j'ai conservé votre affection. Je n'ai qu'un seul désir, c'est de voir la couronne replacée sur la tête de nos rois. Espérons, mes amis, que ce beau jour luira bientôt pour la France.

La vallée retentit bientôt des cris: Vive le roi! vive M. le marquis!

Pour satisfaire la curiosité des habitants de Rocnoir, le marquis fit le récit de ses aventures en Vendée.

II. — LE PASSÉ ET L'AVENIR.

Tout finit, les joies comme les peines. Celles-ci plus nombreuses. Que de rides sillonnaient les visages!

Tandis que les paysans s'éloignaient en poussant des cris de: Vive le roi! vive le marquis! Fernand dit à son père:

— Vous le voyez, mon père, il y a encore de bons sentiments en France.

— Oui, où le souffle impur de la république n'a point passé.

— Il me semble entrevoir le doigt de Dieu dans la ruine de nos institutions. La France entière a passé par son creuset.

— Et beaucoup ont été trouvés impurs.

— Les descendants des croisés ont été pesés.

— Malheureusement plusieurs furent trop légers, fit dououreusement le marquis.

— Et parmi les ministres de Dieu eux-mêmes...

— Il y avait un Talleyrand.

— Dieu n'a sans doute détruit le passé jusque dans ses fondements qu'afin d'édifier sur ses ruines un nouveau temple de vie.

« L'ordre renaît.

— Oui, après avoir guillotiné au nom de la république, on spolie maintenant, comme Laurent, au nom de la loi.

— Le fleuve qui déborda laisse toujours après lui un limon qui marque son passage.

— Qu'on fasse disparaître ces traces funestes; qu'on replace la couronne sur la tête des Bourbons.

— Le premier consul ne rétablit-il pas l'ordre partout? interrogea Fernand. N'a-t-il pas envoyé dans toute la France des commissaires chargés de connaître des griefs et des plaintes de tous ceux qui

ont été injustement dépouillés? Je me suis adressé à sa justice. J'ai vu le commissaire envoyé à Tours, et il a promis d'instruire contre Laurent.

« Aujourd'hui il sera ici.

— Ai-je bien entendu, mon fils? Tu adresses des demandes à ceux qui ont renversé notre trône et fait couler le sang de notre roi! à ceux qui portaient à la boutonnière une guillotine en guise de fleur, qui célébraient leurs orgies en trinquant au néant!

— Ceux qui ont commis ces excès en ont été les victimes: Danton, Marat, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Robespierre ne sont plus. Mais la liberté qu'ils ont invoquée, qu'ils ont conquise, mais qu'ils ne surent pas respecter, vit tout entière.

« Il faut distinguer la liberté qui fonde, de celle qui détruit. J'aime la liberté qui naît de l'ordre et non la licence, mère de l'esclavage.

« La lie est tombée au fond du vase.

— Ils ne sont plus, dis-tu, mon fils; mais n'ai-je pas vu mourir aussi Cathelineau, le premier général de la Vendée; Bonchamp, en qui revivait Bayard; de Lescure, armé d'un cilice et d'une épée toujours victorieuse; d'Elbée, qui tremblait moins devant la mort que ceux qui la lui donnaient; Larochejacquelein, dont le nom sera à jamais illustre dans l'histoire?

« Veux-tu mon fils, qu'après avoir assisté à cent prises de villes et de villages, à trois cents actions

Grévy. C'est l'affaire la plus commune qui se puisse voir. A une époque où la criminalité augmente chaque année dans des proportions effrayantes, il n'y a pas de semaine où les journaux n'aient enregistré au moins un assassinat du même genre et ayant le même mobile.

Celui-ci, nous savons bien, présente cette particularité que l'assassin a pu, jusqu'au bout, cacher son identité, qu'il a été jugé et condamné sous un faux nom. On dit que l'aventure est sans exemple; c'est possible; mais que prouve-t-elle, sinon que la police, affaiblie et désorganisée par la faute du gouvernement républicain qui ne sait pas résister aux attaques des radicaux, n'est plus à la hauteur de sa mission? Est-ce que tous les ans n'augmentent pas le nombre des affaires que l'on est forcé de « classer » parce qu'il est impossible de découvrir les criminels? Depuis l'assassinat du passage Saulnier, en 1879 ou 1880, on a « classé », rien qu'à Paris, douze ou quinze crimes du même genre.

Il faut convenir que le pseudo Campi a, jusqu'au bout, joué son rôle avec une forte dose d'aplomb et de cynisme. Est-ce une raison pour qu'il excite l'intérêt? Ce que l'on sait sur son compte suffit pour justifier une condamnation capitale. Le jury a fait son devoir. Que l'accusé s'appelle Campi, Durand ou Balochard, peu importe. Ce qui importe, c'est que l'homme qu'on a condamné soit bien celui qui a assassiné, pour les voler, M. Ducros de Sixt et sa sœur. Il n'y a pas là-dessus de doute possible. Quelle importance a le reste? C'est à la police à découvrir enfin, si elle le peut, le vrai nom du faux Campi.

On annonçait, il y a cinq semaines, la mort du pauvre Jean Couzet, le malheureux cousin du Président de la République.

Sa veuve, quoique étant beaucoup plus jeune que lui, n'a pas tardé à le suivre.

On l'a enterrée avant-hier, à cinq heures. Elle a succombé à la peine qu'elle a eue à soigner son mari, et surtout à la misère.

Sans l'initiative des voisins de la défunte, elle serait partie sans avoir sur son cercueil une seule couronne.

M^{me} Couzet ne laisse point d'enfant.

Voilà donc une partie de la famille de M. Jules Grévy absolument éteinte.

La journée a été bonne pour le Président, qui, vraiment, n'aurait pourtant pas eu beaucoup à donner pour que deux de ses parents mourussent à peu près tranquilles.

Des complications de la plus haute gravité viennent de surgir au Sénégal.

Les Maures, qui, depuis le gouvernement du général Faidherbe, étaient nos alliés, auraient déchiré le traité d'alliance et pillé les Noirs établis sur notre territoire. On parle même d'assassinats commis sous les murs mêmes du poste de Podor. Le Fouta est aussi prêt à se soulever en masse, grâce aux intrigues de notre plus mortel ennemi,

particuliers, à dix batailles rangées, qu'après avoir vu périr trois cent mille Hercules, et se changer en désert cent lieues carrées d'un terrain fertile, j'aille donner lâchement la main aux meurtriers de ces héros?

— Je vous le répète, mon père, ces meurtriers ne sont plus?

— Et Bonaparte, qu'est-il donc?

— Le réparateur du passé, l'espérance de l'avenir.

— Qu'il soit alors un second Monk, dont les mérites et la gloire éclipsent ceux du premier. Les Bourbons ont conquis la couronne qui donne du poids à toutes les autres : celle de l'adversité.

— Je le désire comme vous, mon père; mais les partisans de Bonaparte prétendent qu'un génie comme le sien n'est pas fait pour le second rang.

— La couronne que les Capets portent depuis tant de siècles écraserait toute tête assez altière pour en essayer le poids.

— Ils ajoutent que sa force égale la grandeur de sa pensée et que l'aurole de gloire dont sa tête est déjà entourée le rend digne de la couronne du monde.

— La gloire d'un jour et d'un homme ne peut entrer en comparaison avec celle de tant de rois, illustres pendant une longue suite de siècles.

(A suivre.)

J. GONDRY DU JARDINIER.

Abdoul-Bou Bakar, l'un des plus grands préteurs des musulmans du Sénégal, et l'ami intime des principaux personnages noirs de Saint-Louis.

Il est à craindre que nous ne soyons encore obligés de prendre les armes contre les Maures et le Fouta, au grand déplaisir du commerce, qui ne voit jamais d'un bon œil les démonstrations armées, nécessaires à notre prestige, mais préjudiciables à ses intérêts.

Le vaisseau de guerre chinois *Nan-Thing*, qui était venu en Angleterre pour prendre livraison de canons et sur lequel on avait mis l'embargo pour éviter des difficultés avec la France, a été autorisé à repartir samedi, mais sans les canons qu'il devait transporter.

Comme ce navire était venu directement des chantiers d'Allemagne, il portait le pavillon allemand.

LA GUERRE AU SOUDAN. — On télégraphie de Londres, 25 mars :

« Le correspondant du *Central News* télégraphie de Souakim, ce matin, que des espions arrivés au camp anglais ont fait savoir que de nombreuses bandes se réunissent autour d'Osman, qui se trouve déjà à la tête de forces relativement considérables. Il est résolu à livrer bataille. »

CIRCULAIRE

DE LA CONGREGATION DE LA PROPAGANDE A TOUT L'ÉPISCOPAT CATHOLIQUE.

La mesure prise par le gouvernement royal italien, à l'égard des biens de la Propagande, oblige la Congrégation à établir à l'étranger des sièges administratifs pour recevoir les futurs legs et donations des fidèles.

Voici le texte de la circulaire que, sur l'ordre de S. S. Léon XIII, le cardinal Siméoni a adressé à tout l'épiscopat catholique :

« Illustrissime et Révérendissime Monseigneur,

« Votre Seigneurie connaît la sentence rendue, le 29 janvier dernier, par la Cour suprême de cassation de Rome, sections réunies, sur la convertibilité des biens de la Sainte-Congrégation de la Propagande.

« Suivant cette décision suffisamment qualifiée déjà par l'opinion publique, la Propagande est mise sur le même pied que les biens particuliers et ecclésiastiques et elle est comprise dans la loi de conversion de ces biens conservés dans la province de Rome.

« Or, comme Votre Seigneurie le sait déjà, tout autre est la nature de cet institut, indubitablement international, si l'on considère le caractère de la mission qui lui a été confiée ou la provenance des capitaux qui constituent son patrimoine.

« L'acte fondamental par lequel Grégoire XV, de sainte mémoire, a donné naissance à cette œuvre magnifique pour la gloire commune du Saint-Siège et de l'Italie, la série des constitutions pontificales, rendues à son sujet pendant les deux siècles et demi de son existence à travers les crises les plus violentes de l'Europe, ont clairement démontré au monde tout entier que les Papes ont établi cet institut à l'effet d'en faire exclusivement un instrument pour exercer efficacement le propre ministère de l'apostolat pour la propagation de la foi sur toute la face de la terre. A cet effet, ils lui ont conféré les pouvoirs les plus amples et les plus extraordinaires.

« Pour assurer la pleine liberté dans l'exercice d'aussi sublimes fonctions, ils lui fournirent dans le principe des secours d'argent, et dans cette même pensée les fidèles de toutes les nations, concoururent pour augmenter son patrimoine qui n'était pas destiné à l'avantage d'une seule nation, mais bien de l'humanité tout entière.

« Il appert donc, d'une façon manifeste, que l'arrêt indiqué plus haut ne porte pas seulement dommage aux biens d'un institut particulier, mais porte atteinte à un capital exclusivement destiné à l'exercice du ministère apostolique du pontificat romain, pour la conversion des infidèles à la lumière de la foi et de la civilisation.

« Ce dommage en exposant un jour la Propagande au péril de voir disparaître totalement ou partiellement ses biens par l'effet d'éventualités probables en la soumettant

à l'arbitraire des partis triomphants, et par cette raison, la mettant dans la plus déplorable incertitude pour le paiement des revenus, et surtout en lui enlevant la libre disposition de ses capitaux, qui lui est indispensable, vu le caractère d'initiative de sa nature et les fréquentes occasions de secourir les différentes missions dans leurs besoins extraordinaires.

« Le Saint-Père, très-affecté par ce dernier et brutal attentat aux droits les plus directs et les plus imprescriptibles de son apostolat et prévoyant les tristes conséquences qui doivent résulter de la conversion du patrimoine actuel de la Congrégation déjà aliéné, pour la plus grande partie, dans le différend actuel avec le gouvernement, juge de son devoir d'assurer de la façon la meilleure l'avenir d'un institut si utile.

« C'est pourquoi il a daigné m'ordonner, pour garantir cette sécurité, de déclarer, comme je le fais par la présente, que, désormais, le siège administratif de la Propagande pour toutes les donations, legs, offrandes par lesquelles les fidèles voudront concourir à ses grandes et continuelles dépenses, soit transporté hors de l'Italie.

« Et pour pourvoir à la plus grande commodité de tous, il a résolu d'établir, dans les diverses parties du monde, divers centres ou procures où leurs dons pourront être à l'abri de tout péril et à la libre et indépendante disposition de cette Sainte-Congrégation pour l'avantage des missions.

« Ces procures sont indiquées dans la note qui est jointe à la présente circulaire qui sera par V. S. portée à la connaissance de tous les fidèles qui lui sont confiés.

« Je me réserve de vous communiquer ensuite, s'il y a lieu, des instructions ultérieures.

« Du reste, la Sainte-Congrégation espère que la nouvelle blessure reçue par l'Eglise, loin d'ébranler la piété des catholiques, sera un puissant stimulant à la générosité toujours de plus en plus grande des fidèles pour les besoins des missions qui sont de jour en jour plus impérieux et plus multipliés.

« Recevez, etc.

« De la Propagande, 15 mars 1884.

« GIOVANNI CARO, SIMÉONI, préfet.

† D. ARCHIEVQUE DE TTR, secrétaire. »

Les succursales ou procures sont établies : à Vienne, Munich, Paris, Madrid, Lisbonne et La Haye, auprès des nonces ; à Malte, auprès de l'agent du Saint-Siège ; à Londres et Dublin, auprès du cardinal-archevêque de chacune de ces villes ; à Constantinople, auprès du vicaire patriarcal ; en Belgique, auprès de l'archevêque de Malines ; à Alger, Sydney, New-York, San-Francisco, Québec et Toronto, auprès des archevêques ; à Rio-Janeiro, auprès de l'int nonce ; à Buenos-Ayres et Quito, auprès du délégué apostolique de chacune de ces villes.

Cette mesure, d'une gravité exceptionnelle, vient confirmer la nouvelle d'après laquelle le Saint-Père serait résolu à transporter incessamment hors de l'Italie le siège même de la Papauté.

Le *Soleil* croit savoir que la République des Etats-Unis, l'empire d'Allemagne, le royaume d'Angleterre et l'empire d'Autriche-Hongrie ont fait entendre au gouvernement italien des représentations isolées au sujet de la spoliation de la Propagande.

C'est triste à constater, mais la République française paraît s'être jusqu'ici complètement abstenue.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 mars.

Les demandes au comptant conservent leur activité ; la situation du marché paraît donc toujours aussi bonne. La cote est en hausse nouvelle sur la précédente clôture.

Le marché des rentes est ferme. On a coté le 3 0/0 75.80; l'amortissable 77.60; le nouveau 76.85; le 4 1/2 0/0 106.80.

Des demandes assez nombreuses se sont portées sur le Crédit Foncier de France. On a coté les actions 1,260. La hausse est nettement dessinée maintenant, elle ne s'en tiendra pas aux cours acquis actuellement. Acheter de suite, c'est faire une opération des plus sûres et des plus sages.

Recommandons aux capitaux en quête d'un placement fructueux et exempt d'ala, de mettre en portefeuille les Obligations Foncières 1879 et 1880. Ces titres ont devant eux une large marge de hausse et participent à six tirages de lots chaque année.

La Société Générale est lourde à 472.

Recommandons en passant à l'épargne de ne point tomber dans les pièges qu'on lui tend pour lui faire acheter des valeurs ottomanes et entre autres des actions de la Banque Ottomane.

Cette Société n'offre aucune sécurité dans l'avenir ; elle n'a aucun intérêt sérieux en Turquie, elle n'a développé aucune entreprise industrielle, elle n'a exploité aucune des richesses minières ou forestières de ce pays, elle n'est qu'un simple prêteur à la petite semaine de la Turquie. Les coups de tam-tam que l'on fait autour de la Société n'ont d'autre but que d'écouler dans le public un stock plus ou moins gros de valeurs ottomanes, c'est-à-dire de papier ne reposant sur aucun gage. Avis à ceux qui tendront à ne pas perdre leurs économies, fruits de leur travail.

Aujourd'hui, nos actions de chemins de fer s'offrent comme un bon placement.

On cote 1,236 sur le Lyon et 1,475 sur le Midi. Aujourd'hui a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'imprimerie Paul Dupont. Nous pouvons annoncer que le dividende qui a été proposé pour l'exercice écoulé est de 7 0/0.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Deux élections législatives vont avoir lieu à Cholet (Maine-et-Loire) et à Arvesnes (Nord).

D'après les rapports des préfets, le gouvernement craint beaucoup de voir triompher encore une fois les candidats conservateurs.

Le docteur de Gago, célèbre illusionniste Péruvien, de qui nous avons entendu faire les plus grands éloges, vient d'arriver dans notre ville, où il se propose de donner quelques séances.

La réputation qu'il s'est acquise pendant son long séjour à Tours nous est un sûr garant qu'il saura aussi trouver parmi nous de nombreux admirateurs et appréciateurs.

On nous assure que ses expériences, qui sont inédites et incomparables, sont d'autant plus étonnantes et merveilleuses, qu'elles sont exécutées sans aucun genre d'apprêt et la plupart du temps improvisées à la volonté de ses spectateurs.

Le docteur de Gago est décoré de plusieurs ordres, par presque toutes les puissances qu'il a parcourues, pour l'originalité et le fini de toutes ses expériences.

En plus, il parle fort bien le français, et est homme de très-bon goût et de bonne société.

Nous ne doutons pas qu'avec toutes ces brillantes qualités, la société angevine se disputera l'honneur de posséder un aussi grand artiste, dont le talent et le mérite ne sont point communs chez les habitants du *Nouveau Monde*.

ANGERS.

Le *Patriote* annonce que la quête faite, dimanche, à Angers, pendant la promenade carnavalesque, a produit 4,104 fr. 30 centimes, ce qui, avec 4,000 fr. recueillis par le comité d'organisation, fait un total de 8,104 francs 30 centimes, somme magnifique, tout à l'éloge de la générosité des Angevins et de leurs hôtes. Le comité a décidé que 4,000 francs seront versés au Bureau de Bienfaisance, et 400 francs seront envoyés au comité de secours pour les victimes de l'explosion de la rue Saint-Denis, à Paris.

Tout le monde se plaint. De tous les départements, de tous les arrondissements, de toutes les communes s'élève un formidable concert de plaintes contre l'administration inepte du gouvernement républicain.

L'agriculture est ruinée; les fermes ne trouvent plus de locataires; sur un grand nombre de points, les terres restent sans culture. L'industrie se meurt; les usines se ferment les unes après les autres. Le commerce languit.

La concurrence étrangère, favorisée par l'abaissement des tarifs de douane, la lourdeur des charges que nous avons à supporter et les exigences des ouvriers en fait de salaires, a produit une crise qui menace de mort le travail national.

Les républicains ont nié d'abord la réalité de la situation.

Les plaintes n'avaient rien de fondé. C'est une mode de se plaindre; agriculteurs, industriels, négociants ont la manie de récriminer et de prétendre que les affaires vont mal!

La crise a pris de telles proportions qu'il n'a plus été possible de railler.

On a pris aussitôt une autre thèse.

La crise existe; les souffrances dont on se plaint sont réelles; mais la faute en est à

ceux-là mêmes qui se plaignent. C'est la conséquence de leur manque d'intelligence, de leur incapacité, de leur égoïsme. Cultivateurs, manufacturiers, commerçants sont des imbéciles, des ignorants qui n'entendent rien à leur affaire et qu'il faut envoyer à l'école des grands hommes du parti républicain.

Nous n'exagérons rien. Il ne se passe pas de jour que les feuilles républicaines ne s'élèvent contre « l'INCAPACITÉ » des nos commerçants et de nos industriels. Le *Voltaire*, la *Republique française*, le *Sicéle*, toutes les feuilles du parti tiennent un langage de ce genre. On lit, par exemple, dans le *XIX^e Siècle* :

« Le véritable ennemi de l'agriculture en France, c'est l'esprit de routine de nos paysans. Tandis qu'ailleurs on a suivi le progrès de la science, recourant aux machines, multipliant les engrais, labourant la terre plus profondément, dépensant davantage pour lui faire produire davantage aussi, chez nous, trop souvent, le paysan s'obstine à cultiver comme cultivaient ses pères il y a cinquante ans. Si nous voulons que la situation s'aggrave de plus en plus, c'est à cela surtout qu'il faut porter remède. »

Tout ce verbiage prouve deux choses ; en premier lieu, la profonde ignorance, dans les choses économiques, de ceux qui parlent ainsi ; la seconde, l'obstination à laquelle les républicains persistent dans leurs errements et sont bien résolus à ne céder à aucune réclamation, à ne faire droit à aucune plainte, à se refuser à toute modification du régime actuel.

Industriels, négociants, agriculteurs doivent se le tenir pour dit : ils n'ont rien à attendre de la République et des républicains.

Nous lisons dans le *Journal de Loir-et-Cher* :

« Un de nos correspondants nous signale un fait qui montre bien la sollicitude du gouvernement et de l'administration pour les soldats qu'il envoie mourir au Tonkin, et pour les familles de ces jeunes gens. »

Le 3 mars, à Mondoubleau, une pauvre veuve recevait communication d'une dépêche arrivée la veille à Baillou, et qui lui annonçait que son second fils, soldat d'infanterie de marine, avait été blessé, le 17 novembre, à la prise de Son-Tay.

« Blessé légèrement ; état satisfaisant. » Pas d'autres détails, pas même l'indication du lieu où se trouve le blessé. Il a fallu plus de deux mois pour faire parvenir une semblable nouvelle. Et on se figure que la liste des morts et des blessés avait été publiée intégralement par les journaux et communiquée aux familles !

Il paraît qu'au ministère on ne connaît pas la date de la prise de Son-Tay. En effet, ce n'est pas le 17 novembre, mais le 17 décembre que nos troupes se sont emparées de la ville.

Autre chose : le soldat en question est très-bien né à Baillou, mais, depuis quinze ans, sa famille habite Souday. Voilà bien de

la négligence et bien des erreurs de la part de l'administration « que l'Europe nous envie. »

« Ajoutons qu'il sera difficile de faire croire à cette famille que la République ne fait pas la guerre. Un cousin-germain du soldat blessé au Tonkin est mort en Tunisie. »

Le 13 mars, la famille n'avait reçu aucune autre nouvelle. A qui s'adresser ? La pauvre mère l'ignore. Elle est d'autant plus inquiète que son fils, qui écrivait très-régulièrement, ne lui écrit plus. Une blessure « légère » explique mal ce silence. »

CONSEILS ET RECETTES.

NOURRITURE DES JEUNES POUSSINS

Mes poulets éclos, j'émette devant eux, sur une toile quelconque, sur une planche ou sur un plateau de couleur foncée, de la mie de pain rassis ; la première journée ils y goûtent à peine, mais la seconde ils piochent dur et ferme.

Après deux jours de cette nourriture, je place à leur portée, et selon l'importance de la bande, 2, 3, 4 billots et autant d'augettes dans lesquels je mets une pâte ferme, composée de farine d'orge et de maïs délayée avec partie eau et partie lait pur ou lait écrémé, partie je et renouvelle trois ou quatre fois par jour et que je sers à discrétion (à bec que veux-tu) à mes petits élèves.

Voilà la nourriture fondamentale jusqu'à l'engraissement : la pâte à discrétion, c'est le pain du poulet ; mais, de même qu'on ne peut pas toujours n'avoir que du pain, les poussins se dégoûteraient de ne manger que de la pâte ; aussi tous les jours, une fois ou deux, en supplément, je leur donne soit du riz crevé, soit un peu de millet (très-peu), du blé cuit, les desserts de la table, de la mie de pain, de la salade, etc., et le plus d'espace possible, sans oublier quelques abreuvoirs placés çà et là, contenant une belle eau claire pour boisson.

Voilà, chers lecteurs, tout mon secret pour vendre mes poulets à 3 mois et demi, 4 mois au plus, 4 fr. 50 ou 5 fr. pièce ; ils m'ont peut-être coûté, il est vrai, 2 fr. 50 ; mais je trouve qu'ils me rapportent plus que de les vendre 2 fr. 50 la paire, lors même qu'ils ne me seraient revenus qu'à 0 fr. 75 ou 1 fr. (Le Paysan.)

ELEVAGE INDUSTRIEL DES ANIMAUX

Les Lapins et les Dindons. — Bien des choses utiles sont inconnues dans les campagnes, dont il serait facile cependant de tirer un bon parti. Ainsi, on élève assez généralement des lapins dans la plupart des fermes bien gérées ; seulement, ces lapins appartiennent à l'espèce commune, dont la peau n'a qu'une valeur insignifiante.

Si l'on renonçait à cette vieille routine pour n'élever que des lapins russes angoras, on aurait une chair d'aussi bonne qualité, mais, de plus, la peau, qui se vend communément de 1 fr. 50 à 2 fr. 50.

Il en est de même des dindons. On élève

à peu près partout des dindons au plumage noir, qui sont portés sur nos marchés, et l'on ne vend que la bête. Si, au lieu d'élever des dindons noirs, on élevait des dindons blancs, on tirerait un grand parti des plumes. Ces animaux ont sous le ventre, notamment entre les pattes, des plumes que l'industrie emploie pour faire du faux mabout et dont elle fait grand cas.

Dans quelques parties de la France, particulièrement dans le Nord, on exploite le dindon blanc sur une certaine échelle, et il n'est pas rare qu'un seul animal de cette espèce, le mâle préférablement, donne une récolte de plumes d'une valeur courante de 25 à 35 fr.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE
M. E. SIMON, directeur.

JEUDI 27 mars 1884,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

Le THÉÂTRE de l'AMBIGU de Paris

Le grand succès actuel du théâtre
du Gymnase

LE MAÎTRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de
M. GEORGES OHNET.

Distribution :

Moulinet.....	MM. Worms.
Philippe Derblay.....	Cosset.
Le duc de Bligny.....	Paul Esquier.
Le baron de Préfont.....	Herbert.
Bachelin.....	Maxnère.
Pontac.....	Brunel.
Gobert.....	Victorin.
François.....	Leduc.
Jean.....	Morel.
Le docteur.....	Giraud.
Claire de Beaulieu.....	M ^{me} Marie Jullien.
Athénaïs.....	Wilson.
La baronne de Préfont.....	Marie Helmont.
La marquise de Beaulieu.....	Diane Vallate.
Suzanne.....	Pauline Moreau.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 Mars 1884.

Versements de 52 déposants (3 nouveaux), 14,712 fr. 22.
Remboursements, 19,778 fr. 69 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennez.

GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE MUGUET et MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano,

PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard Saint-Michel, 78.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. ; Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n^o 127.

TEXTE. — Jacques Offenbach (suite), par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Revue musicale, par Alphonse Baralle. — Tamborlick, par A. B. — Concerts populaires, par Gutello. — Variété : Le portefeuille d'un vieux cabotin (suite), par Alphonse Baralle. — Revue des concerts, par Carlo Rhemour. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Ballets pour les marionnettes, n^o 5. *Peau d'Ane*, par M. Demarquette. — *Adieu* ! mélodie allemande, de Mozart, avec paroles françaises de M. Louis de Courmont.

ILLUSTRATION. — Portrait de Tamborlick.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 22 mars 1884.

Renouveau, 1 gravure.
Chronique parisienne, par Alceste.
Micheline Avrial, roman inédit (fin), par Paul Perret.
La Représentation de la Trinité, 3 gravures, Grimaud de Saint-Laurent.
Comptes d'Avares, 1 gravure.
Paris sans Gaz, par L. de Beaumont.
Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.
Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.
Sphinxiana.
Bibliographie.
La Semaine financière, par J. Belletrud.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

Les produits du D^r JACOMY, basés sur la science et l'hygiène, arrêtent la chute des cheveux, en favorisent la croissance et en préviennent la décoloration, il suffit d'en essayer pour s'en convaincre. DÉPÔT A SAUMUR : Chez MM. Normandine, pharmacien, 11, rue Saint-Jean ; Decart, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SCEPTRE DE CLAUDINE

Conte de M^l Carême.

Mériadec — son nom l'indique — était Breton. Son plus grand malheur était d'être né de parents pauvres.

Certains gens, comme M^l Ducordon, soutiennent que si l'on n'est pas un des élus de la fortune, il n'est point permis d'avoir des goûts artistiques et qu'on ne saurait prétendre au talent.

Ce n'est pas toujours parole d'Évangile, puisqu'on voit des hommes voler de leurs propres ailes et arriver au but ; mais, néanmoins, cela arrive fort souvent.

Dès l'âge le plus tendre, Mériadec avait témoigné des dispositions musicales très-grandes.

A douze ans, on admirait son coup d'archet et son jeu brillant sur le violon.

Un an plus tard, il composait d'une manière déjà fort remarquable.

Il se sentait possédé du feu sacré et se disait dans son for intérieur : *Et moi aussi je serai un maître.*

Le pauvre garçon !
Son père, voyant son ardeur au travail et sa mer-

veilleuse facilité, usa pour son instruction jusqu'à ses dernières ressources.

Quand il eut dépensé tout son avoir, il dit à son fils :

— Je ne puis plus davantage. Je te montre l'exemple, fais comme moi, travaille. Dis adieu à l'art, embrasse quelque chose de plus solide.

Mériadec, persuadé qu'on n'est pas prophète dans son pays, que le savoir et le génie sont comprimés et étouffés volontairement en province, quitta son chef-lieu et prit le chemin de la capitale.

Toutefois, pour faire plaisir à son père, et parce que les nécessités de la vie l'exigeaient, il accepta une place dans une administration.

Mais les goûts artistiques parlaient toujours trop haut chez lui.

Il négligea, malgré la volonté qu'il avait de bien faire, la besogne du bureau, et force fut à ses chefs de le renvoyer de ses services.

Ce fut pour Mériadec, si je puis m'exprimer de la sorte, le prologue de la misère.

Il ne serait impossible de dire tout ce qu'il eut à souffrir pendant une vingtaine d'années qu'il battit le pavé de Paris, cherchant toujours la gloire et toujours restant dans l'obscurité.

Tantôt il avait foi nouvelle dans son étoile : un éditeur de musique l'avait accueilli avec empressement et bonté, un directeur de théâtre lui avait

promis de s'intéresser à lui et de patronner chaudement un opéra qu'il présentait, et qu'il trouvait digne d'affronter les feux de la rampe.

Mais le lendemain venait tout détruire.

Il se réveillait désespéré. La dernière planche de salut lui échappait. Il découvrait qu'il avait été berné, trompé, joué.

On avait spéculé sur ses illusions, sur son talent ; on avait indignement profité de ses travaux.

Les manuscrits qu'on lui avait retenus, qui étaient demeurés inutiles pour lui, avaient servi à d'autres et avaient enrichi de plus fins et de plus habiles.

Pour prolonger et soutenir sa triste existence, Mériadec se fit professeur.

Il eut d'abord quelques élèves, mais, par la suite, ils devinrent plus rares, et son état de misère augmentant, il lui fut bientôt impossible de chercher à s'en procurer d'autres.

Il n'eût pu se présenter devant eux dans une tenue décente.

C'est alors que le désespoir s'empara de lui.

Oubliant tout, religion, famille, il songea à se débarrasser de la vie.

Il acheta pour quelques sous de charbon, s'enferma avec précaution dans sa mansarde, et calfeutra toutes les ouvertures, alluma un réchaud, et s'étendant sur son grabat, attendit froidement la mort.

Mais la mort ne voulait pas encore faire de lui sa proie.

La douleur lui arracha quelques gémissements qui attirèrent des ouvriers travaillant dans le corridor.

On enfouça sa porte et on vint à son secours.

Claudine n'était plus joyeuse en gravissant les escaliers.

Elle ne pensait plus aux honneurs de la royauté et aux divertissements de la M^l Carême. De grosses larmes sillonnaient ses joues et son cœur seignait.

La cruauté et les sottes réflexions de M^l Ducordon la révoltaient et l'exaspéraient. Elle connaissait Mériadec pour s'être rencontrée plusieurs fois avec lui sur le carré, et elle éprouvait pour le pauvre musicien, vieux avant l'âge, si souffrant et si convenable, une commisération profonde.

La mère de Claudine savait ce qui s'était passé, puisque la porte de Mériadec faisait face à la sienne. Aussi, sa fille n'eut à lui raconter qu'une très-faible partie des événements qu'on lui avait narrés dans la loge.

— Mère, dit en terminant la jeune fille, laisserons-nous mourir ainsi notre prochain ? Abandonnerons-nous un malheureux privé de tout et éloigné de sa famille ?

M^le Forestier, la mère de Claudine, n'était pas moins charitable que sa fille.

— Agis selon ton cœur, mon enfant ! se borna-t-elle à dire.

(A suivre.)

PAUL LIOREL.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUFY, ALPHONSE.

Par jugement en date du 24 mars 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu dans ses fonctions, comme syndic définitif de la faillite du sieur Dufy, Alphonse, chapelier à Saumur, M. Doussain, Gustave-Philippe, expert-comptable à Saumur.

Pour extrait : Le commis-greffier assermenté, GAUTIER. (239)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUFY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Dufy, Alphonse, chapelier à Saumur, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce, ils doivent, dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, remettre à M. Doussain, Gustave, expert-comptable à Saumur, leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, contre récépissé.

La vérification des créances commencera le vendredi 18 avril 1884, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites.

Le commis-greffier assermenté, GAUTIER. (240)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 5 avril 1884, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, sur la place du Chardonnet, à Saumur, de 32 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour tous frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (241)

Étude de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UN PRÉ

De 3 hectares 7 ares,

En Russé, près Villebriantier.

Bon placement.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

I. UNE PROPRIÉTÉ

Appelée BEL-ABORD

Située communes de St-Martin-de-la-Place et de St-Clément-des-Évées,

Comprenant :

Une maison de maître avec jardins d'agrément et dépendances ; une houblonnière et une ferme, le tout contenant 16 hectares environ.

II. 3 HECTARES DE PRAIRIES

En 3 parcelles,

Situées commune d'Allonnes, aux lieux dits les Asnières, le Petit-Jeu-Floury et la Queue-de-l'Ormeau.

S'adresser à M. TAVEAU, expert-géomètre à Bagnoux, ou à M. LE BARON, notaire. (214)

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

En bloc ou en détail,

PRÉ et Emplacement propre à bâtir, situés à Saumur, lieu dit la Marmaillette, donnant sur la rue de Bordeaux, derrière le collège Saint-Louis et sur la Levée.

Cet immeuble dépend de la succession de M. Louis GIRARD.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou audit M. PINAULT, notaire. (199)

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

BONNE VIGNE

ET EMPLACEMENTS à bâtir,

Situés à Saumur, sur les Rivières, route de Varrains, en face le Cimetière,

D'une contenance d'environ 70 ares.

Ce terrain dépend de la succession de M. GIRARD.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M. PINAULT, notaire. (207)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations. S'adresser, 6, rue du Temple.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais, près Saumur, Avec maison de maître et bâtiments de ferme, d'une contenance de 10 hectares environ.

S'adresser à M. Edouard BONNAIN, au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), ou au notaire. (197)

Étude de M. PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A AFFERMER

Le Moulin à Eau de Couché, sur le Thouet, et le Moulin à Vent de l'Horizon, avec 5 hectares de prairies.

Le tout commune du Puy-Notre-Dame, et appartenant à M. Louis MAYAUD, propriétaire à Saumur.

Jouissance du 1^{er} juillet 1885.

S'adresser audit notaire. (188)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n° 29, Saumur.

FOURRAGES

A VENDRE

S'adresser à M. DELAUNAY, huissier, 62, quai de Limoges. (166)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M. DUPUY-LÉBRETON, même rue. (86)

A CÉDER

DE SUITE

Un MAGASIN de Mercerie

ET D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, dans une des principales rues.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (150)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

LES

Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

A SAUMUR

Demandent un jeune homme ou une demoiselle pour le commerce de Mercerie, Rubans et Passementerie ; ils demandent également une caissière.

Inutile de se présenter sans de bonnes références.

ON DEMANDE

Pour le placement d'un article usuel à Saumur et l'arrondissement, un homme actif et intelligent. — Bonnes remises et appointements.

Ecrire au bureau du journal sous les initiales A. M. (237)

ON DEMANDE un domestique, maison BRUNET et PINET, Saumur.

UNE CUISINIÈRE, de retour de Paris, où elle a occupé les premiers emplois dans plusieurs grandes maisons, se met à la disposition des personnes qui auraient besoin d'elle pour repas, fêtes et réunions de famille.

S'adresser chez M. VINCENT, 16, rue du Pressoir-St-Antoine, Saumur.

NÉURALGIES-MIGRAINES

Souagement immédiat et guérison assurée par les

PILULES GELSEMIUM

du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Étui : 3 francs.

Exiger sur chaque étui la Signature

DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris

GROS : 12, Place de la Madeleine, PARIS

VINS DE BORDEAUX

M. L. VIANNE-LEZARE, propriétaire-négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, Bordeaux, offre ses vins en nature payables à 60 jours, l'expédition à la gare désignée par l'acheteur. Vin de table rouge, 1882 130 fr. la barrique, 228 litres. Médoc 1870, 210 fr. la barrique, 228 litres. Envoi de prix-courants sur demande. Je reprends la marchandise qui ne convient pas. Prenez des Agents sérieux et honorables pour les localités où je ne suis pas déjà représenté.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MARS 1884.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture précé., Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments and their market prices.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table showing train schedules for Saumur, including departure and arrival times for various lines like Ligne d'Orléans, Ligne de l'Etat, and routes to Thouars and Poitiers.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,